
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-
DE-LA-GATINEAU**

Séance d'ajournement de la session régulière du 20 octobre 2004 tenue à la salle communautaire de Bois-Franc le 9 novembre 2004 à compter de 18 heures.

Sont présents :

Conseillers/substitués

Normand LeBlanc
Yvon Bélanger
Armand Hubert
Réjean Carle
Aurel Rochon
Evelyne Hubert
Réal Rochon
Gérard Coulombe
Raymond Lafrenière
Robert Coulombe
Ronald Cross
Fernand Lirette
Roch Carpentier

Municipalités

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Rondeau, préfet, en présence de Monsieur André Beauchemin, secrétaire-trésorier et directeur général.

Monsieur Marc Langevin, adjoint à la direction générale, assume le greffe de la session. Madame Emmanuelle Michaud, directrice adjointe aux Ressources est aussi présente.

2004-R-AG406

Reprise de la session

Le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la présente session soit reprise.

ADOPTÉE

2004-R-AG407

Appel d'offres 041020 – Octroi du contrat pour l'obtention de services d'évaluation municipale à Évaluations C.L. enr. (Monsieur Charles Lepoutre)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 041020 lancé aux fins d'obtenir des soumissions pour des service d'évaluation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication de cet appel d'offres sur SÉAO (site Web pour la publication d'appels d'offres approuvé par le gouvernement du Québec), la MRC a remis deux enveloppes de documents de soumissions mais n'a reçu, en date du 12 octobre 2004 (date butoir pour la réception des soumissions) qu'une seule soumission valide, soit celle de *Évaluation C.L.* ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture publique de cette soumission (en vertu de l'article 935 du Code municipal), s'étant déroulée le 12 octobre à 13 heures en présence du préfet, de Monsieur André Beauchemin et de Monsieur Marc Langevin, cette soumission a été jugée conforme ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette ouverture publique, l'enveloppe scellée comprenant le prix et le dépôt de garantie n'a pas été ouverte puisqu'il s'agit de la prérogative du comité ad hoc formé par la résolution 2004.R.AG328 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumissions ont donc été remis au comité ad hoc pour analyse et recommandation et que ce dernier n'a pas été tenu de procéder à l'analyse qualitative et à l'attribution du pointage pondéré des critères, outre que le prix, mentionnés dans l'Avis aux soumissionnaires du fait qu'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait exigé des soumissions comprenant un seul prix forfaitaire réparti également sur les trois années que durera le contrat, soit 2005 à 2007 inclusivement et que le prix soumis par *Évaluation C.L.* est de 255 000 \$, soit 85 000 \$ par année, ce qui constitue un prix équivalent à celui de l'année 2004.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat d'évaluation municipale à *Évaluation C.L. enr.* (Monsieur Charles Lepoutre) pour les années 2005 à 2007 inclusivement à un prix forfaitaire total de 255 000 \$, le tout conformément aux documents d'appel d'offres réputés faire partie intégrante des présentes. Il est également résolu de mandater le préfet et le directeur général de signer avec *Évaluation C.L. enr.* tous les documents requis pour l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

2004-R-AG408

Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisée, le conseiller Aurel Rochon, appuyé par le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que la présente session soit close.

ADOPTÉE

<signé au livre>
Pierre Rondeau
Préfet

<signé au livre>
Marc Langevin
Secrétaire-trésorier
Adjoint à la direction générale